

1. Dispositions générales : E.F.T. et/ou EnFraTel sont les sigles de l'Entreprise Française des Télécommunications. Les présentes conditions et la politique tarifaire sont présumées acceptées sans réserve par l'acheteur et régissent l'intégralité des relations présentes et à venir (jusqu'à la version suivante). Toute clause contraire ne sera valable que si elle a été acceptée par écrit et sans réserve par E.F.T. En cas de conflit entre les présentes conditions générales de vente, la politique tarifaire et les conditions générales ou particulières d'achat de l'acheteur, les présentes conditions générales de vente et la politique tarifaire prévaudront. Toutes les prestations de E.F.T. sont soumises aux présentes conditions. Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus ou autres documents techniques ou publicitaires sont donnés à titre purement indicatif et ne peuvent avoir de valeur contractuelle.

Les conditions générales et la politique tarifaire à jour que vous acceptez, sont toujours à disposition sur notre site www.enfratel.com

2. Commande Toute commande même verbale comporte de plein droit l'adhésion de l'acheteur aux conditions ci-dessous.

3. Délais de livraison : E.F.T. usera de toute sa diligence pour livrer dans les meilleurs délais, les commandes accompagnées du chèque d'acompte, qu'elle aura acceptées. Toutefois les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent engager E.F.T. Aucune pénalité de retard ne peut être exigée en cas de retard de livraison sauf stipulation expresse convenue par écrit entre les parties. Les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni constituer un motif de dommages et intérêts.

4. Garantie : E.F.T. n'étant que prestataire de service n'intervient que dans le cadre d'une obligation de moyens, le matériel est garanti directement par le constructeur à compter du jour de sa livraison à l'acheteur direct. Cette garantie ne s'appliquera qu'aux défauts de fonctionnement qui seront déclarés pendant cette période. Elle ne s'appliquera que dans le cas où le matériel aurait reçu une utilisation normale. La garantie s'entend retour chez constructeur aux frais du client. E.F.T. supportera les frais de retour après réparation. La garantie ne s'appliquera pas en cas de remplacements ou réparations résultant de l'usure normale du matériel, de vices dont la cause est postérieure au départ du matériel de chez E.F.T. et notamment en cas de mauvais entretien, de manipulation ou d'utilisation non conforme aux spécifications de E.F.T. ou en cas de réparations ou interventions qui n'auront pas été effectuées par le constructeur et/ou E.F.T. La garantie est exclusivement limitée au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses par le constructeur, par des pièces d'origine ou à leur réparation. Ce remplacement ou cette réparation ne pourront en aucun cas prolonger la garantie de l'ensemble du matériel. Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le client devra aviser sans retard et par écrit E.F.T. des vices qui se sont manifestés dans le matériel vendu. Cette garantie couvre les frais de réparation pièces et main d'œuvre, effectuée chez le constructeur, **mais ne couvre en aucun cas la prestation E.F.T. (déplacement, main d'œuvre, éventuel prêt de matériel, etc..).** Pour atténuer les conséquences des limitations de cet article, le client a le loisir de souscrire un contrat de maintenance auprès de E.F.T.

5. Utilisation de logiciel Tout logiciel et sa programmation, fournis dans le cadre d'une commande, ainsi que sa documentation sont, soit la propriété de E.F.T., soit la propriété intellectuelle d'un tiers ayant autorisé E.F.T. à le distribuer. En conséquence, la mise à disposition du matériel ne confère qu'un droit personnel d'utilisation au client lequel s'engage formellement à ne pas le reproduire, à ne pas le modifier et à ne pas l'intégrer dans un autre logiciel même fourni par E.F.T. à ne pas reproduire ou diffuser la documentation, à ne pas céder le logiciel et/ou sa documentation à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Une adresse IP accessible par le WAN sera mise impérativement à disposition pour le télédiagnostic et la télémaintenance.

E.F.T. attire l'attention du Client sur les risques d'utilisations frauduleuses des équipements installés dès qu'un lien extérieur est connecté aux équipements du client et de la nécessité de définir, de façon permanente, une politique, des moyens, et des audits réguliers de sécurisation de ces équipements. Le piratage étant omniprésent en téléphonie comme en informatique E.F.T. décline toute responsabilité concernant le préjudice susceptible de résulter de l'inexistence, de l'inefficacité ou du défaut de respect des procédures de sécurité et de contrôle de l'accès au système installé dont il préconise la mise en œuvre par le Client. Le risque ZERO n'existant pas, nous vous conseillons de prendre toutes assurances de perte d'exploitation

La société E.F.T. rappelle qu'il incombe au Client d'effectuer la déclaration des traitements automatisés auprès de la CNIL, dans les conditions définies par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que par la délibération CNIL n° 94-113 du 20 décembre 1994 portant adoption d'une norme simplifiée concernant les traitements.

6. Réserve de propriété : Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé, dans tous les cas **les logiciels et la programmation restent la propriété de leurs auteurs qui autorisent l'utilisation contre le règlement des factures. En cas de non-règlement des factures, les logiciels passent en version bridée** jusqu'au règlement complet avec réactivation par clef logicielle (délai environ une semaine).

7. Mise en service : le matériel est réputé mis en service dès la signature du procès verbal de réception qui n'est pas obligatoire ou, de la mise à disposition par E.F.T., et au plus tard, dès l'utilisation même partielle du matériel par le client, **les réserves éventuelles devant être effectuées par le client par écrit sous quinzaine. E.F.T. s'engage à lever les réserves dans les meilleurs délais.**

8. Clauses particulières : Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, **des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture.** Toute créance impayée avec ses accessoires remise aux fins d'encaissement à notre service de recouvrement sera majorée de vingt pour cent et à cette indemnité, s'ajouteront les pénalités dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ou à défaut, au taux REFI de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ainsi que les frais judiciaires et de recouvrement dont le montant minimum est fixé par décret du 02-10-12 à 40€. De convention expresse, toutes contestations relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de notre siège social. Les traites même domiciliées ne feront pas dérogation à ce qui précède. T.V.A. sur encaissements. Il n'est pas prévu d'escompte pour règlement anticipé. Les réclamations sont recevables par lettre recommandée, sous quinzaine date de mise à disposition ou au maximum fin de travaux. Nous acceptons le règlement des sommes dues par chèque ou carte bancaire en qualité de membre d'un centre de gestion agréé. Après simple relance, **E.F.T. pourra limiter l'accès au service des télécommunications.** Tous retards dans les règlements entraînent la suspension des avantages, ristournes, réductions, etc. et impose des frais de participation pour toutes factures ultérieures, identiques aux clients sans contrat.

9. Responsabilités : **Dès la livraison du matériel sur place, celui-ci se trouve sous la responsabilité du client, qui en assure la garde.** E.F.T. ne pourra être rendue responsable des perturbations ne provenant pas de son fait, par exemple la panne d'un élément, sous-ensemble ou ensemble, ni dans le cas de détériorations de l'installation provoquées par le mauvais état des lieux, l'humidité, les chocs intentionnels ou non, les émanations chimiques, les surtensions ou la foudre, le passage en version bridée des logiciels en cas de retard de règlement, etc..

Ne seront pas considérés comme susceptibles d'ouvrir, pour l'abonné, droit à indemnité ou réduction :

- l'arrêt momentané du service pour défaillance d'une carte, d'un sous-ensemble ou d'un ensemble, réparation ou modification,
- les grèves, accidents ou perturbations quelconques,
- la suspension de l'entretien pour non-paiement de la redevance ou de travaux et modifications, ou de non-observation de l'une des clauses du présent contrat.
- l'inexistence, l'inefficacité ou le défaut de respect des procédures de sécurité et de contrôle du système.

10. Juridiction : En raison principalement des exclusions de l'article précédent, le Client s'oblige à obtenir de ses compagnies d'assurances le renoncement à toutes actions ou recours contre E.F.T. pour quelque motif que ce soit (pertes d'exploitation, défaillances techniques, agents atmosphériques, etc.).

À défaut d'accord entre les deux parties, le Tribunal de Commerce du siège social de E.F.T. sera seul compétent.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente serait réputée ou déclarée, par décision de justice, illégale ou non écrite, les autres dispositions des présentes conditions générales de vente resteront intégralement en vigueur.

11. Remarques importantes : Nos conditions de prix s'entendent hors taxes et pour une installation réalisée d'une façon continue. Délai de validité de l'offre : **1 MOIS**

Si, pour des raisons indépendantes de notre fait, ou dont vous seriez seul juge, les travaux devaient être réalisés en plusieurs tranches, E.F.T. pourra actualiser le prix suivant l'indice des salaires au jour des travaux, et **facturer en supplément des frais de déplacement et éventuellement de main d'œuvre.** LES TAXES DES OPERATEURS, DE LA SACEM, SCPA, LA TVA (et autres) RESTENT A LA CHARGE DE L'ABONNE. Ainsi que : les travaux exigés et les adjonctions non connues lors de la remise de notre offre, ou relevant d'autres corps de métier, ou pour/à cause d'autres corps de métiers (électriciens, opérateurs, informaticiens, etc.). Principalement, les lignes des opérateurs, ainsi que le courant secteur nécessaire à nos installations doivent être à notre disposition à distance réduite de nos équipements principaux et en état d'utilisation. Les enregistrements phoniques (répondeurs, messagerie, attente musicale, etc.) sont réalisés, et à la charge du client, qui doit éventuellement en faire la déclaration auprès des services concernés (SACEM, SCPA etc.). Tous les devis sont sous réserve d'éléments qui ne seraient pas portés à notre connaissance.

En dehors du cadre détaillé des devis, **l'intégralité du temps et des moyens consacrés à la satisfaction du client seront intégralement facturés, minimum de facturation 1 h.**

En cas d'intervention demandée en urgence nécessitant le détournement d'un technicien le tarif appliqué sera le double du tarif ordinaire, sans aucune remise possible.

12. conditions de règlement : Dans le cadre de nos relations (qualité de service et rapidité de nos interventions), nous souhaitons un règlement aussi rapide que nos prestations.

Dépannages, petits travaux sans devis à partir de matériels en stock Net par chèque à réception de facture. **LES CONTRATS DE MAINTENANCE SONT PAYABLES D'AVANCE** Travaux de modification et/ou d'adjonction de matériels non en stock 50% à la commande (TVA 20 %), le solde net par chèque à réception de facture.

Réalisation d'installation complète suivant conditions indiquées sur le devis, et par défaut :

30 % du montant TTC à la commande (TVA 20 %). 30 % du montant TTC à la livraison du matériel (TVA 20%) Le solde à la mise en service. (voir articles 6 et 8)

En aucun cas, les paiements qui sont dus à la Société E.F.T. ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de la Société E.F.T. Tout paiement qui est fait à la Société E.F.T. s'impute sur les sommes dues, quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Ces conditions générales et la politique tarifaire que vous pouvez consulter en permanence sur www.enfratel.com sont étroitement liées et régissent nos relations